

PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

DOSSIER DE PRÉSENTATION

1. Introduction

Dans une région encore préservée du Centre Bretagne, le Pays du Roi Morvan, l'entreprise GDE (Guy Dauphin Environnement) vient d'acquérir 165 hectares de terres agricoles sur la commune de Plouray pour y installer un centre de tri de déchets industriels banals, métaux ferreux et non ferreux ainsi qu'un site d'enfouissement de déchets industriels banals (DIB)¹ et de Résidus de Broyage Automobile (RBA)².



Ce projet a été préparé dans le plus grand secret et dans l'opacité administrative la plus totale. Une fois connu de la population, il a immédiatement suscité un très grand émoi parmi les habitants de Plouray, de la CCPRM (Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan) et au-delà, et de sérieuses interrogations auprès de nombreux élus qui ont déjà pris des délibérations pour s'y opposer.

- ❖ **Le projet GDE est un projet démesuré.**
- ❖ **Situé en tête du bassin versant de l'Ellé, il est extrêmement dangereux pour l'environnement.**
- ❖ **C'est un non sens pour l'économie locale, essentiellement à vocation agricole et touristique.**



¹ Interview B. Krajka, responsable projet GDE, RMN, semaine du 19 au 25 mai 2008

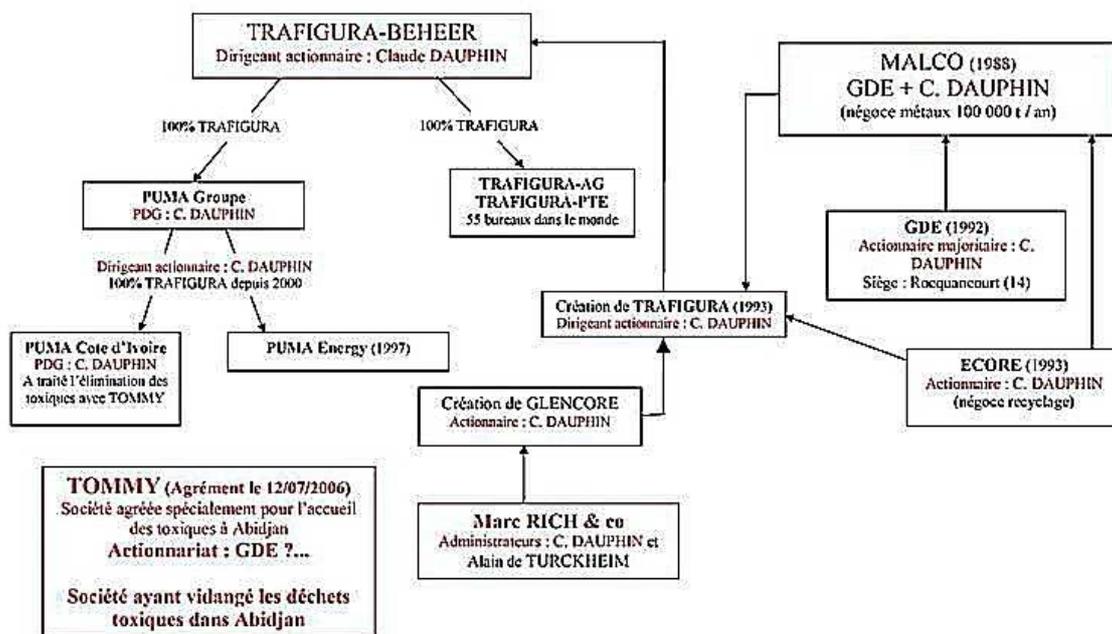
² Communication de M. Morvant

PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

2. L'opérateur

Le porteur de projet est la société GDE déjà très présente dans l'ouest de la France et bien connue pour ses méthodes de gestion³.

GDE fait partie du groupe TRAFIGURA – MALCO – ECORE, propriété de la famille Dauphin. Ce groupe entretient la plus grande discrétion sur ses activités et la domiciliation de ses sociétés.



(extrait de <http://oreeat.viabloga.com>)

Il se spécialise dans le courtage et le recyclage de métaux et de produits pétroliers. Les diverses sociétés du groupe sont mises en cause dans un certain nombre d'affaires de par le monde (infraction au programme Pétrole contre Nourriture en Irak, déchargement de déchets toxiques d'Abidjan, pollution à Santiago de Cuba, vente de déchets toxiques à Cuba et en Afrique, etc...) et pour infractions aux conventions internationales (Bâle) Elles ont également tendance à ne pas remplir leurs obligations légales en terme de dépollution de sites industriels, qui reste généralement à la charge de l'État (MetalEurop, Salsigne...)⁴.

GDE et le groupe dans son ensemble ont connu une expansion fulgurante pendant ces dernières décennies. Leurs activités de recyclage et de retraitement génèrent des déchets en quantité croissante ce qui les contraint à faire appel à des entreprises extérieures au groupe pour les prendre en charge.

Pour remédier à cette dépendance, une branche prospection, développement technique de centres de traitement a donc été créée dans le groupe, avec pour objectif la création de 5 à 10 centres de traitement par enfouissement en France à proximité des sites de GDE. Il en existe déjà deux en Normandie (Nonant-le-Pin dans l'Orne et Lieusaint dans la Manche). Deux autres sites potentiels ont été identifiés, à Plouray dans le Morbihan, et, plus récemment, Fry en Guémené-Penfao en Loire-Atlantique. Ces installations, outre l'économie substantielle qu'elles généreront, permettront à GDE de gérer en interne la filière d'élimination de ses déchets.

³ www.drivre.gouv.fr/basse-normandie/publications/bilan2006/calvados.pdf, <http://oreeat.viabloga.com/news/ca-chauffe-a-evans>, http://www.courrierdemantes.com/news/fullstory.php/aid/16662/Zl_Limay-Porcheville%A0:_nouvel_incendie_dans_la_casse_automobile_GDE.html, <http://adine.blog4ever.com/blog/lirarticle-103007-312537.html>, etc.

⁴ <http://oreeat.viabloga.com/news>

PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

3. Le Projet

Peu d'informations sont disponibles sur le projet lui-même qui est préparé dans le secret et sans concertation avec la population ou les élus.

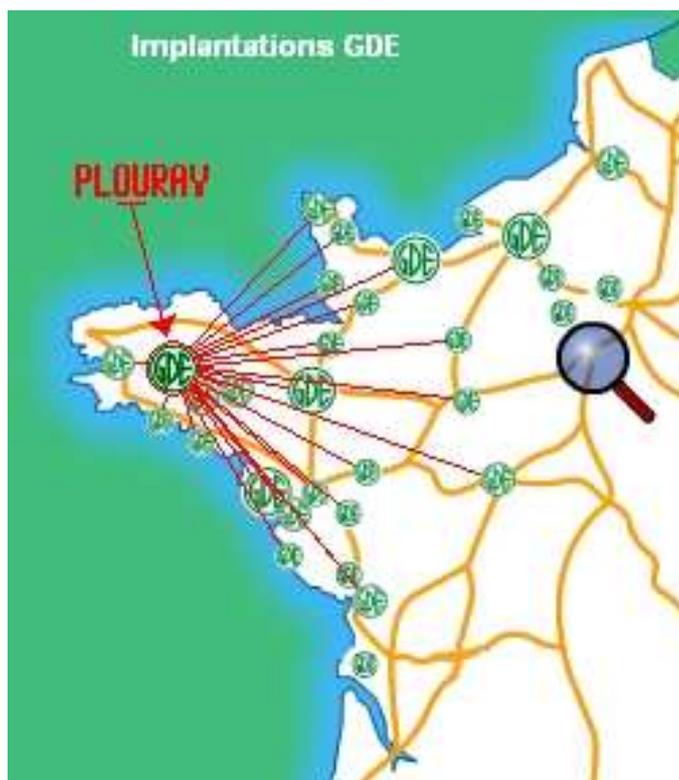
Les communiqués de presse de GDE font état, dans un premier temps d'un centre de tri et d'enfouissement de déchets industriels banals (DIB) et de résidus de broyage automobile (RBA) avec un centre de réception de métaux ferreux et non-ferreux sur 50 hectares environ. L'installation accueillerait 150,000 tonnes de déchets par an pendant 20 ans. Elle est destinée à « répondre aux besoins de l'entreprise ... et du département »⁵, et ne devrait pas traiter de déchets ménagers.

Compte tenu de l'étendue des terrains acquis (165 hectares en tout), de l'absence de précisions sur la nature exacte des déchets et sur les activités qui y seront réellement conduites, les interrogations sont légitimes et l'inquiétude réelle pour la population.

L'éloignement du site par rapport aux autres sites de GDE (de 50 à 500 km) et aux bassins de production de déchets (zones côtières, de Rennes) est un non sens économique et écologique.

En effet, le transport ne peut se faire que par route (50 à 100 camions par jour, aller et retour) sur un réseau routier inadapté et il n'y a aucune liaison fluviale ou ferrée possible. Dans ces conditions, on s'interroge sur la rentabilité économique d'une telle opération.

Le coût écologique du transport est également à prendre en compte. Il est en totale contradiction avec les directives européennes et nationales (tri et traitement au plus près du lieu de production des déchets, limitation des transports au maximum).



(extrait de www.gderecyclage.com)

⁵ Interview B. Krajka – Le Poher 21/27 mai 2007
NPCB
07/08/2008

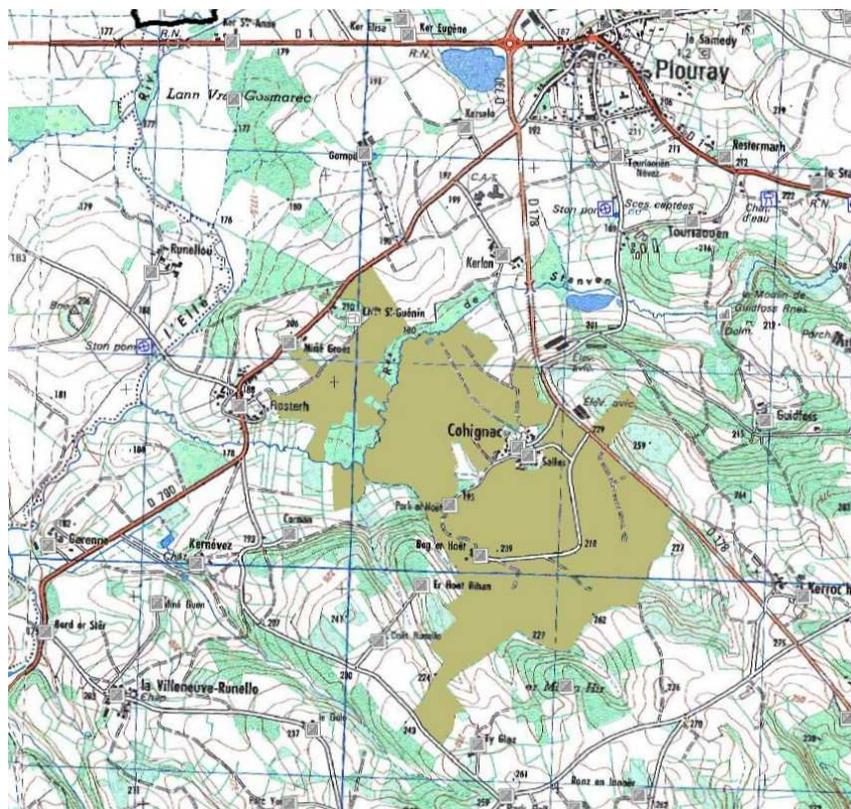
PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

4. le Site

Le choix du site pour GDE relève plus de l'opportuniste que d'une étude de faisabilité tant les problèmes pour l'environnement et la population sont nombreux.

- ❖ Opportunisme par le choix d'une région à faible densité de population (30 habitants au km²).
- ❖ Opportunisme par le choix de la commune, Plouray, qui n'a jamais voulu de document d'urbanisme (carte communale ou PLU). Des terrains agricoles ont ainsi pu être achetés au prix fort pour en faire un site industriel polluant sans autorisations préalables (DDA, DDE, SAFER, etc.)
- ❖ Opportunisme lié à l'insouciance et à l'inconscience de certains élus qui attendent que le pire se produise pour se prononcer.

Les terrains achetés représentent 165 hectares de bonnes terres agricoles, ils sont situés en tête du bassin versant de l'Ellé et sont traversés par un ruisseau de 1^{ère} catégorie, le Stanven et bordés de zones humides.



(1 carré = 1 km²)

- ↗ Le changement d'affectation de ces terrains agricoles est en totale contradiction avec la Charte Départementale de l'Agriculture et de l'Urbanisme⁶ signée le 24 janvier 2008 par tous les élus morbihanais, dont M. Morvant, maire de Plouray.
- ↗ Le bourg, qui possède déjà un site industriel d'abattage de volailles à 3 km à l'Est verra sa population diminuer peu à peu et deviendra un village mort.
- ↗ La rivière Ellé qui prend sa source quelques kilomètres au nord coule en contrebas et à moins d'un kilomètre des terrains achetés, eux mêmes traversés par son affluent, le Stanven. Cette rivière forme avec l'Isola la Laita et est utilisée pour de nombreux pompages d'eau alimentant un bassin d'environ 100.000 personnes. Le premier captage se trouve à 800 mètres du site de la décharge et pourvoit entre autre à un tiers des besoins en eau de la ville de Gourin (5000 habitants).
- ↗ L'activité touristique - gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants et divers sites d'attraction - qui joue un rôle majeur dans l'économie de la région (12.000 nuitées / an dans la CCPRM) sera très affectée par l'implantation et l'ampleur du projet. Pour de nombreux foyers, l'exploitation d'un gîte vient en

⁶ <http://www.morbihan.fr/>
NPCB
07/08/2008

PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

complément de l'activité agricole, l'équilibre financier de nombreuses exploitations s'en trouverait fortement affecté.

- ↳ L'image de marque du Pays du Roi Morvan qui s'appuie sur la qualité des paysages et la richesse du patrimoine architectural et environnemental en sera particulièrement affectée dans son ensemble.

La géologie du site pose également de nombreux problèmes. En effet, le projet, se situe dans un contexte géologique complexe associant différents granites d'âges et de duretés très différents qui, à la suite de nombreuses contraintes successives, se sont fracturées laissant place à tout un réseau de fractures de tailles diverses et ce tant en surface qu'en souterrain.

L'ensemble est parcouru de tout un réseau de veines souterraines qui permettent la circulation de l'eau. L'eau de ruissellement s'infiltré au sommet de la nappe au travers des fissures et relève le niveau de cette dernière d'une hauteur pouvant aller de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres, ceci, selon l'importance des précipitations, des séquences des recharges et de l'état des roches traversées. Sous l'effet de la gravité, l'eau souterraine s'écoule de la même manière que l'eau en surface. Sa vitesse d'écoulement souterrain étant tributaire des frottements subis en traversant les roches.

Les pollutions par écoulement, combinées aux incidents sur un site de décharge dus entre autre à des réactions chimiques entre les différents produits, aux émanations toxiques par combustions lentes, aux incendies de tous types, génèrent des pollutions aériennes qui sont la cause de problèmes de santé allant du cancer, à la naissance d'enfants malformés.

Une pollution aérienne peut rester stagnante près du sol durant plusieurs jours dans le cas d'un phénomène atmosphérique que l'on appelle « inversion de température » qui se produit quand la température de l'air au-dessus du sol est plus froide que la température des couches d'air en altitude. Le relief vallonné du Centre Bretagne et ses vallées encaissées sont particulièrement propices à ce phénomène atmosphérique qui est amplifié en cas de phénomène dépressionnaire avec couverture nuageuse basse et pluviosité soutenue.

6. Contexte administratif

L'achat de 165 hectares de terrains dans des conditions qui restent à éclaircir a été effectué auprès de 4 propriétaires / exploitants agricoles sous le sceau du secret imposé par GDE. Le prix d'achat serait 3 fois supérieur au prix du marché actuel.

La manière dont le projet a été engagé, sa nature et ses conséquences sur l'environnement et la population soulèvent de très nombreuses interrogations, on l'a compris.

La vente des terrains par quatre propriétaires à un prix 3 à 4 fois supérieur à celui du marché s'est faite au préjudice des agriculteurs et de la population en général.

En 2007, deux des vendeurs, dont un élu, ont demandé et obtenu de la commune la vente de chemins ruraux desservant les parcelles concernées au prix de 0,50 € le mètre linéaire.

Les conditions de vente et les plus values réalisées, les méthodes employées en disent long sur les enjeux économiques pour GDE.

Les élus de Plouray ainsi que ceux de la CCPRM ont été mis devant le fait accompli. Aucune information n'a filtré avant les élections municipales de mars 2008 alors que les transactions étaient déjà engagées.

De nombreux maires ont manifesté leur désaccord vis à vis du projet. A l'heure actuelle, trois communes ont pris des délibérations motivées contre le projet. La lecture des délibérés⁷ permet de comprendre la diversité des interrogations et des inquiétudes des maires.

Il est intéressant de noter que le scénario de Plouray est en train de se répéter exactement à Guéméné-Penfao (44) où GDE a acquis 63 hectares de terres agricoles dans la plus grande opacité. On peut se demander si l'industriel n'a pas mis au point un mode opératoire dont Plouray et Guéméné-Penfao sont les premiers exemples, et qui cible le Centre-Bretagne pour son isolement et sa faible densité de population.

⁷ Voir site www.npcb.over-blog.fr
NPCB
07/08/2008

PROJET DE MÉGA-DÉCHARGE À PLOURAY

5. L'environnement

Les 165 ha acquis par GDE se situent en tête de bassin versant, sur des parcelles riveraines de part et d'autre du Stanven, affluent de l'Ellé (moins de 1 km entre la localisation du projet et la confluence avec l'Ellé).

Le bassin versant du Stanven est caractérisé par un paysage très vallonné drainé par de petits cours d'eau en fonds de vallées encaissés. Le tissu bocager y est bien préservé. La vallée du Stanven se situe en limite Est d'un vaste ensemble naturel appelé "Marais de Plouray" s'étendant sur les communes de Plouray et de Langonnet. Ces marais présentent un intérêt écologique majeur par leur biodiversité (bas-marais, tourbières, landes et prairies humides), leur capacité d'épuration des eaux ou encore leur soutien des débits d'étiage.

Le ruisseau du Stanven, rivière méandreuse à renoncules aquatiques présentant des faciès d'écoulement variés et bordée d'une ripisylve âgée, est un cours d'eau de première catégorie piscicole favorable à la Truite fario. La Loutre d'Europe y est présente.

Un vaste réseau de zones humides borde le cours d'eau principal et ses affluents. Parmi les terrains acquis par GDE, 17 hectares sont des zones humides dont certaines d'intérêt européen (bois tourbeux, prairies humides oligotrophes, landes humides, tourbières).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ellé-Isole-Laïta⁸ émet, entre autres, les préconisations suivantes :

- *Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et notamment celui du chevelu qui reste peu connu et soumis à davantage de risques de dégradation que les cours d'eau principaux*
- *Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides (rôle épuratoire, réserve hydrique...)*
- *Garantir / maintenir le bon état physico-chimique des eaux de surfaces au-delà des cours d'eau principaux ainsi que celui des eaux souterraines*

Le site Natura 2000 Rivière Ellé (FR5300006)⁹, situé en aval du projet, est décrit comme *"un ensemble fluvial de très grande qualité caractérisé par les groupements à renoncules (annexe ¹⁰) et accueillant une importante population reproductrice de Saumons atlantiques (annexe ¹¹) ainsi qu'une population sédentaire et reproductrice de Loutre d'Europe (annexe II) sur l'ensemble du bassin en amont de Quimperlé"*.

L'installation d'un centre d'enfouissement sur ce territoire est en total incompatibilité avec le SAGE Ellé-Isole-Laïta et avec la préservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 Rivière Ellé. Un tel projet entraînera en effet la destruction ou pour le moins la modification des propriétés hydrauliques des zones humides présentes au sein du périmètre ou en aval immédiat. Le ruisseau du Stanven et ses affluents, enclavés au sein du projet, risquent également de subir de profondes perturbations (busage, rejet d'effluents, apport de sédiments par ruissellement...). En aval, les risques de détérioration de la qualité de l'eau de l'Ellé sont forts et avec elle des perturbations écologiques sont à prévoir, sur ce bassin versant dont le patrimoine naturel est reconnu.



Lande humide



Prairie humide

⁸ <http://www.cocopaq.com/index.php?id=47>

⁹ <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR5300006.html>

¹⁰ L'Annexe 1 de la Directive Habitat liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt européen, c'est-à-dire des sites remarquables en danger de disparition, présentant une aire de répartition réduite ou des caractéristiques remarquables.

¹¹ L'Annexe 2 de la Directive Habitat liste les espèces de faune et de flore d'intérêt européen, c'est-à-dire les espèces qui sont soit en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques.